

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du jeudi 17 avril 2018**

Convocations adressées le 12 avril 2018.

L'an deux mille dix huit, le dix sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul, Mesdames DEROIN Brigitte, SAISON Nadine, Messieurs AUGER Eric, ROBIN Jean-Paul, BEAUVAIS Jean-Pierre,

Absentes excusées : Mme JULIEN Annie, Mme GUÉGAN Simone et Messieurs DESCHAMPS Pascal , BOUILLON Jean-Philippe, Mme JAUNEAU Isabelle, Mme SEVESTRE Maryline .

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Madame SAISON Nadine.

Vote des taxes directes locales 2018,

Après avoir présenté l'état de notification des taux d'imposition de 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, le conseil municipal vote à main levée les taux d'imposition et décide de maintenir les taux d'imposition.

le produit fiscal s'établit ainsi :

Taxe d'habitation au taux de	9.04 %	soit un produit de	54 005 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties au taux de	13,22 %	soit un produit de	54 030 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties au taux de	30,30 %	soit un produit de	<u>32 603 €</u>
		soit un total de	140 638 €

(*dél. N°2018015*)

Vote du budget primitif 2018,

Suite à la réunion de la commission des finances, Monsieur Le Maire présente les prévisions budgétaires du budget communal 2018 :

Le budget primitif 2018 de la commune est voté au chapitre pour s'équilibrer à 700 775.74 € en fonctionnement et à 181 046 € en investissement (*dél. N°2018016*)

Convention avec l'agence technique Départementale pour l'assainissement collectif,

Le conseil départemental apporte une aide technique par l'intermédiaire de l'agence technique départementale dans le domaine de l'assainissement aux communes dites éligibles , ne bénéficiant pas de moyens suffisants pour l'exercice de ces missions d'assistance technique , Pour les communes éligibles qui souhaitent bénéficier de l' aide technique du département il a lieu de conventionner avec ce dernier.

Il est précisé que les coûts afférents sont pris en charge par le département.
Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal décide à l'unanimité,
- de solliciter l'aide du département pour l'assistance technique en matière
d'assainissement collectif ,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe avec le département.
(*dél. N°2018017*)

Convention avec le SDIS

Vu les travaux réalisés au bâtiment technique et l'agrandissement de la superficie mis à disposition par le service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir , il est proposé de modifier la convention afin d'assurer la totalité du bâtiment .
Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal décide à l'unanimité,
- d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition avec le SDIS.(*dél. N°2018018*)

Examen de divers devis

Comme chaque année, le jardinier d'Happon propose un contrat d'entretien des espaces verts rue de Nogent et le terrain de sport, ce contrat pour l'année 2018 s'élève à 2 300 € HT , le conseil Municipal autorise M. le Maire à signer sa proposition.
Monsieur le Maire fait part de l'acquisition de réfrigérateurs pour la salle polyvalente au prix de 2 420 euros HT.

Modification des statuts de la CDC entre Beauce et Perche

La décision est reportée.

Informations et questions diverses.

Il est proposé de rembourser la cotisation des sapeurs pompiers à l'union des sapeurs pompiers d'Eure-et-Loir, le conseil municipal approuve.(*dél. N°2018019*)

Le Conseil municipal est informé que le chauffe plat de la salle polyvalente est mis en vente sur un site sur internet.

Actuellement les élus étudient la rénovation et l'aménagement de la cuisine de la salle polyvalente ainsi que l'acquisition de vaisselle.

Pour la prestation de déneigement , la commune applique les tarifs du conseil Départemental. (*dél. N°2018020*)

Convention de participation financière avec la CDCentreBeauceetPerche pour la réalisation du plan Local d'Urbanisme Intercommunal .

Monsieur le Maire fait part de la procédure en cours sur le territoire de la CDC entre Beauce et Perche pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme Intercommunal , par délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2016 , la participation financière a été fixée à 3 euros par habitant .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire a signé la convention de participation financière entre la CDC et la commune pour la réalisation de ce PLUi. (dél. N°2018021)

Contentieux devant le tribunal de grande Instance

M. le Maire fait part des impayés au local commercial de la commune , de ce fait il est proposé d'engager une procédure en référé devant le tribunal de Grande Instance de CHARTRES en vue de recouvrer les loyers impayés et l'expulsion.

Les motifs qui fondent cette demande sont les suivants: les loyers restent impayés depuis le 1er décembre 2017 .

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L2132-1).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'Autoriser M. le Maire à ester en justice auprès du Tribunal de Grande Instance pour une assignation en référé devant Madame le Président du Tribunal de Grande Instance
- De désigner comme avocat Maître SELARL GUERIN Isabelle , à CHARTRES ,rue Blaise Pascal au Technopolis pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

(dél. N°2018022) .

La séance est levée à 23 h 00 et les membres présents ont signé.

<i>FAUQUET Joël Maire</i>		<i>SAISON Nadine Secrétaire de séance</i>	
<i>HUET Jean-Paul 1er adjoint</i>		<i>DEROIN Brigitte</i>	
<i>JULIEN Annie 2eme adjoint</i>	<i>Absente excusée</i>	<i>GUÉGAN Simone</i>	<i>Absente excusée</i>
<i>JAUNEAU Isabelle</i>	<i>Absente excusée</i>	<i>BEAUVAIS Jean-Pierre</i>	
<i>DESCHAMPS Pascal</i>	<i>Absent excusé</i>	<i>BOUILLON Jean-Philippe</i>	<i>Absent excusé</i>
<i>ROBIN Jean-Paul</i>		<i>SEVESTRE Maryline</i>	<i>Absente excusée</i>
<i>AUGER Eric</i>			
